

## ABONNEMENT.

SAUMUR :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

Reste :

En an. . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires;

A PARIS,  
chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33;  
A. EWIG,  
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.  
Réclames, . . . . . 30  
Faits divers, . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Décembre 1879.

## Bulletin politique.

La question de l'amnistie a été de nouveau posée devant la Chambre des députés; mais c'est le pays tout entier qui recueillera les enseignements qui ressortent de cette discussion.

M. Lockroy a été sans pitié pour le ministre et M. Le Royer sans pitié pour les exilés de la Commune. Des vérités utiles se sont dites des deux parts, et peut-être à l'insu des orateurs.

M. Lockroy s'est demandé s'il y a beaucoup de ministres qui soient dignes d'être déportés. On ne peut pas aller plus loin dans l'apologie de la Commune.

Toute l'argumentation de M. le ministre de la justice, tous les faits infamants qu'il a entassés à la charge des graciés et des amnistiés se dressent contre le gouvernement lui-même qui voudrait, aujourd'hui, mais trop tard, arrêter le courant qui l'emporte.

La logique est du côté des partisans de la Commune, laquelle fut une instruction malheureuse, tentée en face de M. Thiers qui avait fait l'instruction heureuse de Juillet 1830, en face de M. Grévy et des vieux républicains qui avaient fait l'instruction heureuse de 1848, en face des hommes du 4 Septembre!

Les insurgés de la Commune auraient eu leur colonne commémorative et leur décoration glorieuse s'ils eussent vaincu le maréchal de Mac-Mahon et M. Thiers!

C'est l'histoire de la Révolution. La République actuelle sortie de la révolution ne peut condamner la Commune... et M. Thiers était dans le vrai quand il se demandait avec anxiété de quel côté était le droit.

Le droit n'était ni parmi les insurgés de Septembre ni chez les insurgés de Mars; le droit était dans le représentant du principe

national de la monarchie française, dans la légitimité qui, ne devant rien à la révolution, pourra seule la vaincre pour le repos de la France et du monde.

La séance de mardi n'est pas de celles qui doivent rassurer la diplomatie européenne. Si M. de Bismark se félicite de notre politique intérieure, il n'en est pas de mêmes des puissances amies de la France. Le programme du prince Gortschakoff approuvé par l'empereur de Russie nous apprend que cette puissance, qui nous surveille, ne veut nouer avec la République de M. Grévy aucune amitié solide.

La République donne aux yeux de l'Europe le spectacle de l'ivole ivre.

Il règne en France une sorte de conspiration ténébreuse qui empêche les voix du dehors d'arriver jusqu'à elle et d'éclairer la pire de ses décadences :

L'école sans Dieu.

Il y a quatre-vingts ans, Jefferson, président de la République des Etats-Unis d'Amérique, disait avec un sens profond et prophétique :

« Etant donnée notre organisation politique et sociale, l'école religieuse du dimanche est la seule institution qui nous offrira la chance d'éviter l'écueil sur lequel a sombré la République française. »

L'année dernière, au lendemain d'un attentat contre sa personne, l'empereur d'Allemagne, arrivé au sommet de la puissance, à l'âge où les grandes vérités font sentir leur approche, laissa tomber de ses lèvres les paroles suivantes :

« Avant toutes choses, il est essentiel que le peuple ne perde pas le sentiment religieux. »

Trois semaines après, un nouveau crime était commis, non plus par un homme du peuple, que l'ignorance ou la misère pouvait égarer, mais par un homme du monde, un savant, un docteur des Universités d'Etat, un élève des écoles laïques, où tout s'apprend, excepté les droits de Dieu et les devoirs du citoyen chrétien.

Le gouvernement de l'empereur demanda au Parlement des lois de police exceptionnelles pour protéger la famille, la propriété, la patrie, le souverain, contre les forfaits du matérialisme ignorant ou scientifique.

Il y a un mois, à la Chambre des communes, un ministre anglais, répondant à une interpellation sur l'enseignement et sur les catholiques d'Irlande, fit observer que les insanités dont était capable un ministre de l'instruction publique en France avaient sans doute troublé l'esprit de l'interpellateur, puis il ajouta :

« Les députés anglais ne doivent pas oublier que le gouvernement de la reine est un gouvernement chrétien, respectable et libéral. »

Il y a quelques jours, un journal italien publiait la dépêche suivante, datée de Berlin du 14 décembre :

« Notre correspondant berlinois assure que l'empereur Guillaume, en recevant la nouvelle de l'attentat contre le czar, aurait dit, après quelques moments de silence et de réflexion :

« Si nous ne changeons la direction de notre politique; si nous ne songeons pas sérieusement à donner une instruction saine et solide à la jeunesse; si nous n'accordons pas la première place à la religion; si nous prétendons gouverner seulement par des expédients au jour le jour, nos trônes seront renversés et la société sera aux prises avec les plus terribles événements... »

« Nous n'avons plus de temps à perdre, et ce sera un grand malheur si tous les gouvernements ne tombent pas d'accord sur cette œuvre salutaire de répression. »

Ces manifestations diverses ont retenti dans le monde entier comme un jugement suprême.

De toutes parts en Europe et même en Amérique, il n'y a qu'un cri.

L'école sans Dieu, c'est l'ennemi!

L'école chrétienne, c'est le salut!

L'ennemi a pris en France sa position de combat, position formidable où il chemine

pas à pas sous l'impulsion du gouvernement français lui-même, si bien qu'il ne peut en être délogé que par un changement radical dans les pouvoirs publics.

Ce changement est, en principe, dans la Constitution, en fait, dans la force des choses.

Il est imminent....

Qui opérera cette évolution?

Sera-ce la République, la Commune ou le Césarisme?

Sera-ce l'imbécillité, le sang ou l'hypocrisie?

Sera-ce M. Gambetta, M. Louis Blanc ou M. Jérôme Bonaparte?

Ce sont des questions qui se posent, dit-on, dans certaines chancelleries, avides d'agrandissements pour la nation et d'abaissements pour la France.

## Chronique générale.

M. Waddington, affirme-t-on aujourd'hui, d'après des bruits qui viennent de l'Elysée, n'accepterait pas le programme de M. de Freycinet et se retirerait définitivement du cabinet aussitôt après la clôture de la session.

On a distribué le projet de loi suivant :

Article unique. — L'article 162 du Code de commerce est modifié comme il suit :

« Art. 162. — Le refus de paiement doit être constaté le surlendemain de l'échéance par un acte que l'on nomme protêt, faute de paiement. Si ce jour est un jour férié légal, le protêt sera fait le troisième jour. »

Les Comités libres de charité, à l'instar de ceux de Paris, se forment partout, et partout ils rencontrent les mêmes sympathies et recueillent, dès la première heure, des sommes assez importantes pour pourvoir au soulagement des misères les plus gran-

31

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

— Je n'aurai pas l'égoïsme de me plaindre, continua-t-il au milieu du grand silence; mais d'Anglejean m'avait fort délaissé; il vous avait rencontré, madame; vous lui donniez le bonheur, tandis que le pauvre Sébastien de Madiran ne pouvait lui donner que le dévouement des vieilles amitiés; qui donc l'accusera d'avoir choisi la part la plus enviable?

Il salua avec l'antique courtoisie d'un siècle disparu.

— Ce n'est certes pas votre humble serviteur, madame, depuis qu'il a, pour la première fois, l'honneur d'entrevoir la veuve de son ami.

Le nom de Madiran allait achever la déroute intérieure de la comtesse, quand un domestique parut, la bouilloire d'argent à la main. Elle balbutia froidement une invitation à prendre le thé, afin de ne pas suspendre plus longtemps le lunch de ses visiteurs.

Elle n'avait pas fait la moindre réponse à M. de

Madiran, autre que le banal sourire d'une maîtresse de maison en face d'un inconnu. Cette diversion lui parut propre à distraire l'auditoire; mais comme elle sentait la nécessité de parler et que le sang-froid lui faisait défaut, son angoisse intérieure se traduisit par un regard dur à l'adresse du malencontreux vieillard.

— Pauvre petite Emmeline! pensa celui-ci, en recevant cet air glacé.

— Monsieur, dit enfin la comtesse, en venant à lui une tasse de thé à la main, venez avec moi que je suis excusable aussi de n'avoir pas compris tout d'abord vos souvenirs de jeunesse: c'est de l'hébreu pour mon ignorance.

— Je pardonne à votre mari, madame, de ne vous avoir pas parlé de moi: en lui prenant le cœur, vous ne pensiez pas que la mémoire allait suivre.

— Le comte ne madrigalisait pas aussi bien que vous. Avez-vous été son maître de littérature? dit-elle méchamment.

— Non, madame la comtesse, il était le mien.

Elle se multipliait au milieu de ses hôtes comme jamais encore on ne l'avait vue le faire. Rien n'était bien que servi par ses mains, et le papillon voltigeait dans un parterre avec moins de grâce que Césarine ne s'agitait dans l'angle du salon embaumé de la plante chinoise, entre le samovar éclatant et les pâtisseries affriolantes.

Ce manège allait-il rompre enfin cet entretien difficile, où elle sentait dangereux de mettre de l'aigreur et impossible de déployer de la bienveillance?

Ce vieillard était trop du monde pour se montrer vulgairement maladroit. S'il la poursuivait ainsi, c'est qu'il voulait se venger sur elle du refus qu'elle avait, la même année, infligé à son fils Robert. Le nom de Madiran lui ouvrait les yeux.

Son esprit, frappé de cette pensée, fit une évolution subite.

Robert l'avait dépeinte à son père comme une femme odieuse, incapable de comprendre sa valeur, de répondre à ses sentiments, et qu'il était juste de punir d'un tel manque de goût par le premier moyen que lui fournissait le hasard.

En ce cas, il était habile à elle de prouver à ce père mécontent qu'on résistait mal à sa grâce enchanteresse, et qu'elle n'était point si coupable de ne pouvoir donner sa main à tous ceux qui la sollicitaient. Prompte dans ses résolutions, Césarine redevint instantanément la sirène de ses jours de triomphe. Son sourire, ses regards, ses gestes, sa pose, subirent une métamorphose nouvelle.

Elle oublia presque ses amis, pour ne plus avoir de séductions qu'à l'adresse de cet ennemi nouveau qu'il s'agissait de charmer.

— Venez là, monsieur, lui dit-elle en mettant dans sa voix une câlinerie inattendue, et causons

un peu de ces affections disparues, non éteintes, qui ont laissé dans votre vie, comme dans la mienne, un sillon profond.

M. de Madiran s'attendait à beaucoup de choses de la part de cet esprit léger, mais point à cette volte-face. Il ne s'en laissa, toutefois, ni déconcerter, ni éblouir. Puisqu'on l'engageait à causer de son vieil ami, il le fit avec chaleur, avec tact, avec sobriété, ne cherchant plus ni à froisser, ni à émouvoir la comtesse, mais bien plutôt à rassurer.

Quand elle se crut à peu près certaine, de son côté, de n'avoir pas affaire à un ennemi déclaré, mais seulement à un original, la comtesse abandonna ce sujet de conversation, sans cesser de se montrer tout à fait charmante.

Elle parla de son hôtel ressuscité, ce qui fournit à M. de Madiran l'occasion de se déclarer son heureux voisin.

Du doigt, il pouvait montrer le parterre qui confinait au jardin de l'hôtel et prétendit même avoir découvert dans la muraille certains vestiges de petite porte murée, qui devait fort abrégé la route aux anciens propriétaires des deux habitations. M. de Madiran regretta gaiement la petite porte.

— Bah! fit la comtesse avec un rire de bon augure, vous viendrez par la grande et me ferez plaisir en la franchissant souvent, tandis que votre porte dérobée ne me dit rien qui vaille... C'est

des et des nécessités les plus impérieuses. Quelques exemples que nous avons sous la main feront comprendre avec quel élan la charité catholique essaie de se mettre au niveau des calamités publiques.

Dès le premier jour de leur installation, les Comités charitables et libres ont recueilli : à Arras, 13,000 francs ; à Douai, 21,000 fr. ; à Poitiers, 4,000 fr. ; à Tours, 24,000 fr. ; à Amiens, 14,000 fr. ; à Troyes, 3,000 fr. ; à Vesoul, 3,000 fr. ; à Orléans, 13,000 fr. ; à Lille et à Rouen, où les Comités fonctionnent depuis plusieurs jours, le chiffre des souscriptions est considérable.

Voilà d'heureux et beaux résultats que n'obtiendra jamais la philanthropie républicaine et matérialiste.

\*\*

Les préfets commencent à se mettre en mesure de distribuer les allocations de secours votées par les Chambres et réparties par le ministre de l'intérieur. A cet effet, ils s'entourent d'une commission spéciale pour les guider dans cette délicate mission.

Nous ne savons pas encore quel sera l'esprit qui présidera à la formation de ce jury de charité ; mais, si nous en jugeons par les trois premiers échantillons que nous avons sous les yeux, cet esprit sera désolable.

M. le préfet de Lot-et-Garonne a choisi dans le conseil général, le conseil municipal et dans la liste des maires du département les hommes qui se recommandent à ses préférences, plus par leur républicanisme prononcé que par leurs habitudes de charité. Pas un prêtre, pas même un seul conservateur n'a été admis !

Le même exclusivisme se remarque aussi dans la commission nommée par le préfet de la Somme.

Le préfet de la Haute-Garonne a fait une exception en faveur de S. Em. le cardinal archevêque et du pasteur protestant de Toulouse.

C'est quelque chose.

Dans d'autres départements, les préfets de la République n'ont pas encore daigné constituer les comités. Selon ces satisfaits, les misères à soulager ne sont donc pas urgentes ?

\*\*

La misère est tellement grande dans Paris, que les vingt arrondissements fournissent à l'administration générale de l'Assistance publique une moyenne par jour de deux mille demandes de secours en argent.

Sur ce nombre, il paraît que les trois quarts sont rejetées. Cinq cents indigents, à peine, sont secourus.

La moyenne des sommes en argent distribuées à domicile est de dix francs par tête.

L'administration générale de l'Assistance publique sort de ses caisses, pour venir en aide aux malheureux, une moyenne de quatre mille francs par jour.

\*\*

Le *Mot d'Ordre* commence à exploiter la

misère contre le gouvernement et contre les classes riches.

Au lieu de savoir gré à ceux qui donnent de ce qu'ils donnent, la feuille communarde s'élève contre eux :

« Les sommes réunies, dit-elle, paraissent colossales. Savez-vous combien cela fait, trois cent mille francs que nous donnons aux pauvres inscrits aux Bureaux de bienfaisance ? Eh bien, cela fait trente sous par tête. La misère, l'atroce misère, s'étend partout comme une lèpre. Le *Figaro* le disait justement dimanche, et nous sommes heureux que ce soit ce moniteur des classes riches qui l'avoue, tous ces monceaux d'or vont disparaître comme un seau d'eau dans le sable.

« Et, ajoutait-il, ne vous imaginez pas que c'est ce froid exceptionnel qui a créé cette misère. C'est toujours à peu près la même chose. Seulement, en temps ordinaire, cette misère est silencieuse et cachée, tandis qu'aujourd'hui tout ce qui se taisait parle, tout ce qui se cachait se montre.

« Rien de plus vrai ; mais, en faisant cet aveu, le journal essentiellement conservateur n'a pas vu l'effroyable accusation qu'il portait contre cet état social, où en tout temps une misère épouvantable est silencieuse et cachée, et où tous les dons faits par les jouisseurs, pour être conservés dans leurs jouissances, ne sont qu'une goutte d'eau aussitôt disparue dans le sable.

« C'est cela, la société. C'est cela que, selon vous, il faut conserver ; c'est cela que, selon nous, il faut changer. En effet, vous avez raison, quel que soit l'argent que vous donniez, quels que soient les flots d'or que vous répandiez, vous n'arriverez jamais, non pas à supprimer, mais seulement à soulager sérieusement la misère. C'est là le chancre qui ronge la société moderne comme l'esclavage rongait l'ancienne ; et ces deux maux viennent de la même cause, l'exploitation de tous au profit de quelques-uns. »

Inutile d'ajouter que le *Mot d'Ordre* ne propose aucun remède et que tout se borne de sa part à des excitations aux pauvres contre les riches.

\*\*

La *Republique française* s'est mise à la tête des journaux républicains pour la campagne entreprise contre M. Saint-Genest, du *Figaro*, au sujet des comités libres et des nouveaux Bureaux de bienfaisance.

Elle disait l'autre jour :

« M. de Saint-Genest triomphe ; comme dernier défi il nous apprend que le mot d'ordre de la campagne qu'il mène « c'est Dieu ! »

« Le Dieu qui inspire l'esprit de sacrifice, l'amour de ses semblables, le dévouement à la patrie, la passion de toute ce qui est noble et grand. »

« Allons-nous donc être battus, et la victoire ne resterait-elle pas aux gros bataillons sur le terrain de la charité comme sur le terrain politique ? Les républicains, les plus nombreux, seraient-ils les plus pauvres ou les moins bienfaisants ? Le *Figaro*,

tout organisé pour cette course, est parti avant nous, arrivera-t-il le premier ? Ne le rattraperons-nous pas ? Ne le dépasserons-nous pas ?

« Déjà huit journaux républicains ont souscrit et publié leurs premières listes... »

« Tous auront à cœur, nous en sommes sûrs, de relever le gant que nous jette M. Saint-Genest... »

Le lendemain, M. Saint-Genest répliquait dans le *Figaro* :

« Je suis ravi que deux listes soient ouvertes : l'une dans les journaux radicaux, l'autre ici même. Comme cela, les pauvres recevront plus de secours, et chacun saura ce qu'il fait.

« Tout ce que je demande, c'est qu'on envoie à l'une ou à l'autre.

« Désormais, lecteurs, vous êtes bien avertis.

« En envoyant votre argent aux comités libres, vous l'envoyez aux anciens administrateurs qui étaient là depuis vingt, trente, quarante ans, entourés de l'estime publique, aimés des pauvres, connus des riches, distribuant les aumônes en dehors de toute préoccupation d'église ou de parti.

« Si, au contraire, c'est aux nouveaux bureaux républicains, vous envoyez votre argent à des hommes qui précisément ont été choisis pour faire de la politique, gens inconnus des pauvres, inconnus des riches, inexpérimentés dans la bienfaisance, administrateurs vraiment extraordinaires, qui comptent dans leurs rangs des marchands de vins, des employés de lavoir, des vachers, des piliers de mastroquet, des anciens garçons d'assommoir... par exemple, tous républicains. »

\*\*

Le *Journal officiel* annonce qu'à la suite de l'enquête sur les événements de l'Ecole d'Alfort, tous les élèves ont été réadmis, excepté douze.

\*\*

On lit dans le *Paris-Journal* :

Notre collaborateur, M. Louis Teste, a reçu cette lettre :

« Monsieur, dans un de vos derniers articles, vous parlez de la modeste liste civile du président Grévy, et vous comparez « l'économisme » des deux présidents Thiers et Grévy.

« Que Thiers ait été économe, *concedo* ; mais que dire de M. Grévy, qui touche une liste civile supérieure du double de celle de M. Thiers, qui ne touchait que 600,000 francs en tout et pour tout, tandis que l'austère Grévy palpe 1,200,000 fr., comme en fait foi le chapitre 1<sup>er</sup> du budget, ainsi conçu :

» Traitement du Président de la République.....	600,000 fr.
» Frais de représentation.....	300,000
» Frais de voyage.....	300,000
	1,200,000 fr.

« Le plus joli de la chose, c'est que M. Grévy reçoit des frais de réception, et ne

reçoit jamais ; il palpe des frais de voyage, et depuis un an il n'a circulé que de Paris à Mont-sous-Vaudrey, sans compter qu'il a impitoyablement rayé les crédits de bienfaisance ouverts à l'Élysée par M. Thiers et M. le maréchal de Mac-Mahon.

« A un autre point de vue, a-t-il le droit de toucher des frais sans faire de ces fonds l'emploi qu'indique la loi ?

« Un mot de réponse par le journal tirerait beaucoup de monde d'embaras, car nous voudrions être fixés sur l'austérité de M. Grévy. »

Renvoyé à M. Duhamel.

\*\*

On a annoncé la mort de M. Etienne-Claude Minié, inventeur de la carabine qui porte son nom. Né à Paris en 1804, M. Minié s'engageait comme simple soldat et fit quelques-unes des campagnes d'Algérie. Sa conduite et son travail l'avaient fait parvenir au grade de capitaine dans un bataillon de chasseurs à pied, lorsqu'il conçut l'idée de perfectionner l'arme de ce corps d'élite ; il inventa la carabine Minié dont les améliorations portaient sur la forme et la fabrication des balles, des cartouches et du canon. Découvert en 1849 et nommé chef de bataillon hors cadre en 1852, M. Minié ne consentit ni à exploiter ses inventions en prenant un brevet, ni à quitter la France pour les appliquer en Russie avec un grade supérieur. M. Minié avait pris sa retraite en 1858 et avait été appelé en Egypte pour diriger une manufacture d'armes et une école de tir établies au Caire. Il est mort à Paris.

## Etranger.

ESPAGNE. — La crise gouvernementale à Madrid ne paraît pas devoir cesser de sitôt.

Les Cortès ont été ajournées sans fixation de délai pour la reprise des séances, par suite du refus des députés de l'opposition de continuer à siéger. Ceux-ci exigent toujours des excuses de la part du président du conseil qui, de son côté, résiste à cette prétention. Le conflit peut durer longtemps.

Tout cela, du reste, n'est qu'un prétexte ; au fond, quoi qu'en disent les proposants, c'est une crise révolutionnaire qui se prépare. Il ne faut pas oublier que dans la fameuse séance où le ministère s'est présenté aux Cortès et où il a été si mal accueilli, on a crié dans les tribunes : « Vive la souveraineté nationale ! » Ce cri, en Espagne, équivaut à celui de : Vive la République !

La situation se complique encore de l'insurrection de Cuba, qui a repris de plus belle. Les concessions de Martinez-Campos n'ont produit qu'un apaisement temporaire. La véritable question qui se débat les armes à la main, c'est celle de la séparation de la colonie de l'Espagne.

L'or américain n'est pas étranger à cette insurrection. Les armes mêmes, dit-on, sont fournies par les Etats-Unis ; et parmi les bandes qui révolutionnent le pays, on trouve

compromettant.

— Rassurez-vous, madame, de respectables branches de lierre lui assurent une clôture éternelle. Il faudrait dépouiller mon jardinier, et, grâce à Dieu, mes jambes d'octogénaire me permettent un détour rendu bien facile par votre accueil.

Puisqu'il lui fallait subir le père, Césarine voulut au moins s'assurer que le fils lui serait épargné. Bravement elle interrogea.

— Monsieur votre fils voyage-t-il encore ?

— Robert ?... Non, madame. Il vit près de moi depuis près d'une année.

— Et possède-t-il, comme vous, le culte des souvenirs ?

Le mot avait une double portée. M. de Madiran le prit comme il était dit.

— Point, répondit-il. Robert est de la jeune école, de celle qui secoue les souvenirs les plus attrayants... lorsqu'ils sont inutiles.

— Nous le laisserons donc aussi aux plaisirs de la jeune école, dit-elle avec vivacité, toute charmée d'avoir été si bien comprise par le spirituel vieillard.

Mais alors que lui voulait-il ? Rien autre chose, vraisemblablement, que ce plaisir aimé des vieillards de faire revivre un instant les personnalités effacées du grand livre de ce monde.

Cette nouvelle illusion devait s'envoler à son tour. Au moment où, dans le salon plein d'apima-

tion, on s'entretenait du prochain bal de la comtesse, la voix cassée du fâcheux jeta cette interrogation stupéfiante :

— Madame la comtesse, ne nous réservez-vous pas la joyeuse surprise de voir votre chère et charmante fille ouvrir le bal en face de vous, dans le gracieux épanouissement de sa dix-neuvième année ? Ce fut le coup de foudre. Les lèvres de Césarine blémirent sous le rose de Chypre qui les transformait en grenade entr'ouverte.

M. de Madiran avait le monopole de l'aisance dans les moments difficiles.

— Je sais que sa santé délicate vous a longtemps privée du bonheur de la conserver auprès de vous. Mais son séjour prolongé à la campagne en a fait une belle et forte jeune fille, que vos amis vont réclamer avec moi.

Et son regard circulaire chercha l'approbation des visiteurs.

Les visiteurs, à vrai dire, s'abaisaient plus du trouble de la comtesse que de l'âge hautement divulgué de cette fille gênante.

Elle eut encore la présence d'esprit de le deviner, au milieu de la plus profonde contrariété qui, de sa vie, eût bouleversé son égoïsme.

Ce vieillard, odieusement indiscret, c'était le vengeur de sa fille !... Où donc l'avait-il connue ?

— Monsieur, répondit-elle avec un effort enveloppé de mielleux sourire, j'ai bonne envie de

vous gronder. Vous m'enlevez, par votre amicale interrogation, le plaisir que je me promettais de vous surprendre tous.

— Vous nous donnerez M<sup>lle</sup> Emmeline ?

— En aviez-vous douté ?

— Oh ! madame !... une fille de l'âge et du charme de M<sup>lle</sup> d'Anglejean est une trop belle parure pour que votre tendresse maternelle, unie à votre bon goût, veuille s'en priver davantage.

— J'attendais que mon installation fût complète pour l'appeler auprès de moi.

— Alors nous ne pouvons manquer de la voir bientôt.

— Je vous l'aurais présentée quelque soir inopinément...

— C'est pourquoi vous ne nous en parliez pas, dit un visiteur naïf.

— Eh ! sans doute. C'est une enfant toute neuve, que le monde effraie beaucoup. Mesdames, vous m'aidez à la transformer.

— Ce serait grand dommage ! répondit le vieillard ; il m'a été fait, madame la comtesse, un si séduisant portrait de votre chère fille, que toute retouche me paraîtrait une inutilité, sinon une imprudence.

Césarine avait les yeux durs et la voix serrée à la gorge par le dépit, flot montant qui l'étouffait : son sourire restait immuable. Ses petites mains fines, où le sang courait en fibrilles bleues, éprou-

vaient la folle tentation de s'allonger en griffes acérées : leur geste demeurait caressant.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDREUX.

## Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

DIMANCHE 24 décembre 1879,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

LE PLUS GRAND SUCCÈS DRAMATIQUE

DE L'ANNÉE

## LE LOUP DE KÉVERGAN

Grand drame nouveau en 6 actes, de MM. Rochard, Hubert et de Trogoff.

Les principaux rôles seront joués par MM. Félix Mass, Asch, Tony, Dalleu, Leprin, Constant, Guiraud, M<sup>lle</sup> Hemme, Mass, Vernhes et Boulangeot.

L'action se passe en Bretagne.

Vu son importance, cet ouvrage sera joué seul.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

beaucoup de Yankees. Le gouvernement de New-York entend maintenir et appliquer partout la doctrine de Munroë, qui dénie aux Etats d'Europe le droit de posséder un seul pouce du territoire américain. Les Américains veulent expulser l'Espagne de Cuba, comme ils ont fait jadis échouer l'empire de Maximilien au Mexique, comme ils sont opposés aujourd'hui au percement de l'isthme de Panama par les Européens.

Comme on le voit, la situation est difficile pour Don Alphonse aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur; et son fragile gouvernement semble menacé par des embarras inextricables.

ANGLETERRE. — Pendant qu'en Irlande, à l'exception du comté d'Aurtrim, où les fermiers ont payé régulièrement leurs fermages à leur propriétaire, lord Robert Montagu, les agitateurs continuent leur sinistre campagne et insultent la reine; on s'occupe en Europe de la question agraire de façon à laisser croire que, pour ne pas être séditieuse, l'agitation de ce côté n'en sera pas moins vive, en faveur de la création d'une nouvelle classe de propriétaires fonciers, c'est-à-dire les paysans. L'heure paraît être venue où la démocratie dans le Royaume-Uni est déterminée à affirmer ses droits, malgré la preuve manifeste que cette agraire ne peut manquer d'être funeste aux paysans eux-mêmes et à la production du sol.

### Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a décidé que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, les actes d'engagement volontaire pourront être reçus pour le régiment d'artillerie de marine et pour les quatre régiments d'infanterie de marine.

Une amélioration, dont nous félicitons M. le ministre de la guerre, dit le *Constitutionnel*, a été introduite dans les postes. Les militaires ne font plus qu'une heure de faction.

On leur recommande de marcher le plus possible, et quand ils se réfugient dans leur guérite, ils ont sous leurs pieds, et même dans les reins, une grande quantité de paille.

Si on leur donnait une boisson réchauffante vers les premières heures du matin, on compléterait le système des bons traitements qui sont dus aux hommes qui gardent nos personnes, nos édifices et nos grands établissements publics.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Le froid sévit toujours avec intensité. Le thermomètre est descendu cette nuit à 4 degrés. Aujourd'hui vendredi (midi), il est encore à 3 degrés au-dessous de zéro.

#### ADHESION des Habitants à la Protestation du Clergé de Saumur.

Nous, soussignés, adhérons à la Protestation de MM. les Curés de Saumur contre la composition des nouvelles Commissions administratives des Hospices et du Bureau de bienfaisance dont le clergé catholique a été exclus. Nous nous élevons hautement contre un acte d'intolérance injustifiable et sans précédent, et nous tenons à honneur de nous faire les interprètes du sentiment de réprobation que cette mesure a soulevé dans toutes les parties de la population de notre généreuse ville de Saumur.

(Suivent les signatures.)

La lettre du quêteur que nous avons publiée avant-hier a froissé bien des conservateurs, et l'un d'eux adresse à ce jeune homme, dont la charité n'est pas suspectée, la lettre suivante :

« Saumur, le 18 décembre 1879.

» Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

» Vous publiez, dans votre numéro d'hier, une lettre de l'un des quêteurs choisis par la municipalité, pour le Bureau de charité. Je rends à son dévouement la justice qui lui est due, et je veux bien croire qu'il a eu en vous écrivant une excellente in-

tention; mais permettez-moi de lui dire que sa réclamation ressemble trop à un cri de détresse. « Il plaint, dit-il, ceux qui se re-tranchent derrière leurs idées politiques » et en profitent pour refuser un soulagement à la misère. »

» Est-ce donc qu'il a déjà essayé des refus motivés ?

» Qu'il se rassure; les catholiques n'ont point d'opinion lorsqu'il s'agit de venir au secours des pauvres: leurs actes de tous les temps en font foi. Est-ce que les honorables membres du Bureau de bienfaisance que l'on vient de remplacer si brutalement ont jamais demandé aux pauvres qu'ils assistaient un certificat d'opinion politique; est-ce qu'ils ont quelquefois eu la pensée de questionner le malheureux pour savoir à quelle école il envoyait ses enfants? Non assurément, et, dès qu'une misère leur était signalée, ils s'empressaient de la secourir.

» Mais, aux yeux des despotes qui nous oppriment, la pauvreté ne constitue plus un titre suffisant pour avoir droit aux secours: il faut appartenir à un parti et lui donner des gages, obéir surtout à un mot d'ordre, surtout ne pas envoyer ses enfants chez les Frères ou chez les Sœurs. Voilà comment s'organise aujourd'hui la charité municipale, faite avec les deniers des contribuables. Et l'on s'étonne que les catholiques, fidèles à leur devoir de secourir les pauvres sans distinction, se réservent de faire distribuer leurs offrandes par qui bon leur semble! Votre jeune quêteur, en acceptant sa pénible mission, a suivi l'élan de son cœur; mais, puisqu'il affirme qu'il l'ignorait, il aurait pu s'informer des motifs qui ont fait exclure du Bureau de bienfaisance des hommes honorables qui depuis de longues années se dévouaient à rechercher les misères de la population et à leur porter secours.

» Qu'il me permette de le rassurer; si on lui refuse l'aumône qu'il va solliciter à domicile, les pauvres n'y perdront rien: les catholiques persécutés se montreront d'autant plus généreux, et nous en connaissons bon nombre qui déjà ont doublé leur offrande habituelle qu'ils ont chargé les personnes dignes de leur confiance de distribuer; ils ne se retrancheront pas « derrière » des idées politiques pour refuser de soulager la misère, et ils peuvent au contraire en justifier, pièces en main. Que votre jeune quêteur veuille donc bien garder sa compassion pour une meilleure occasion.

» Recevez, etc.

» UN ABONNÉ. »

#### LES SOUSCRIPTIONS.

A Angers, la souscription ouverte, par les journaux conservateurs, pour le Bureau libre de bienfaisance, s'élevait hier à 18,652 francs.

Celle de la Mairie à 8,579 fr.

A Tours, les souscriptions du Bureau libre de bienfaisance atteignent 30,616 fr.

La souscription ouverte par la municipalité de Tours s'élève jusqu'à présent à environ 6,000 fr.

A Nantes, la souscription en faveur des ouvriers sans travail et des pauvres de la ville, ouverte sous le patronage de M. l'Evêque, s'élève à 28,002 fr.

Celle de la Mairie à 16,087 fr.

A Poitiers, les souscriptions du Comité de bienfaisance et de l'œuvre des Fourneaux réunis se montent à 15,850 fr.

La souscription de la Mairie à 7,925 fr.

#### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Voici le vote des députés de Maine-et-Loire dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation de M. Edouard Lockroy):

Ont voté contre: MM. Benoist, Louis Janvier de la Motte.

N'ont pas pris part au vote: MM. Berger, le comte Durfort de Civrac, Maillé, le comte de Maillé, de Soland.

Dans le scrutin sur l'ordre du jour motivé présenté par MM. Bernard Lavergne, Langlois et Jozon (interpellation de M. Edouard Lockroy):

Ont voté pour: MM. Benoist, Louis Janvier de la Motte.

N'ont pas pris part au vote: MM. Berger, le comte Durfort de Civrac, comte de Maillé, Maillé, de Soland.

Il résulte de cette statistique que M. Maillé n'est pas un ami du ministère. Voilà

qui paie dignement de leur obséquiosité complaisante M. le préfet et les ministres.

#### ANGERS.

Lundi, les conseillers municipaux républicains d'Angers se sont réunis, au nombre de 25, pour délibérer sur la question de la mairie. Il s'agissait de savoir quel nom on proposerait à M. le préfet pour le remplacement de M. Mourin. M. Jules Guillon a réuni 16 suffrages. MM. Béchet, Boulanger, Bouvet, Gautron, Glétron, Laure et Marchand, sont, dit-on, les conseillers qui ont voté contre M. Guillon. (Etoile.)

Dans une réunion de tous les officiers du 77<sup>e</sup> de ligne, dit le *Patriote*, il a été arrêté que par chaque compagnie, il serait prélevé, à tous les repas, une certaine quantité de la ration du soldat pour former la part des pauvres. Tous les malheureux pourvus de cartes de l'assistance publique pourront recevoir à la caserne ces secours qui viennent si à point et sont d'autant plus précieux, que le soldat n'est pas riche, chacun le sait.

De son côté, M. le colonel des pontonniers veut bien mettre à la disposition des pauvres d'Angers un certain nombre de soupes qui seront distribuées chaque jour, à neuf heures du matin, dans les casernes occupées par les pontonniers, sur des cartes spéciales délivrées par MM. les commissaires de police.

#### TOURS.

On ne parle au Palais de Justice de Tours que de la succession d'une dame Dupont, décédée récemment à Joué-les-Tours, et dont l'interdiction était demandée devant le tribunal depuis 18 mois. Il paraît que cette dame possédait à son domicile, lors de la demande en interdiction, pour environ 450,000 francs en numéraire et en titres de premier ordre.

Lors de l'inventaire dressé après le décès de M<sup>me</sup> Dupont, il n'aurait été trouvé aucun titre, aucun argent, et aucun papier pouvant indiquer l'existence ou l'emploi des titres. On se perd en conjectures sur cette disparition. Il faut espérer que les débats judiciaires pendants devant le tribunal éclairciront ce mystère. (Indépendant d'Indre-et-Loire.)

On lit dans l'*Espérance*, de Nantes :

« Entendu hier soir dans la rue d'Erlon :  
» Un ouvrier qui vient, la pelle sur le dos, de travailler à déblayer la neige, dit à sa femme qui l'accompagne, le panier au bras :

« — Nous allons avoir cette nuit 25 degrés de froid.

« — C'est pas possible, le bon Dieu aura pitié de nous.

« — Le bon Dieu ! il ne se mêle pas de ça.

« — Si ! le bon Dieu se mêle de tout !

« L'homme, d'un ton irrité :

« — C'est pas vrai !

« — Si, c'est vrai ! riposte la femme.

« L'homme, exaspéré :

« — Si le bon Dieu se mêlait de tout, il abolirait la République et le monde serait mieux qu'ils ne sont ! (Textuel.)

» La femme n'a rien trouvé à répondre. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Après un début très-mauvais, les cours de nos rentes se sont raffermis.

3 0/0, 81.40; amortissable, 83.45; 5 0/0, 114.70, après 114.55.

Malgré cette légère amélioration, la tendance du marché reste lourde.

La spéculation et le comptant se tiennent sur une réserve extrême.

Les fonds d'Etat étrangers sont de plus en plus délaissés et en baisse assez prononcée pour la plupart.

L'Italien débute à 80.80; puis, sous l'influence des haussiers, monte à 80.90, cours auquel il reste offert. Florins or d'Autriche, 70.05.

Pas de changements appréciables à noter sur les marchés des chemins de fer.

Valeurs industrielles calmes. Les Immeubles de Paris se négocient de 575 à 580.

C'est hier, comme nous l'avons dit, que la Société française financière a ouvert ses guichets à la souscription aux 9,000 obligations de la Société anonyme des Hauts-Fourneaux de Balaruc.

Cette Société a déjà reçu de nombreuses

souscriptions de la province, et à en juger par l'empressement du public parisien à ses guichets, un beau et légitime succès est assuré à cette émission.

Le Turc, 9.65; Egyptienne unifiée, 253.75; Emprunt de 1877, 92 3/8. — Les actions de nos Sociétés de crédit se ressentent de la lourdeur du marché. Elles sont presque toutes en baisse.

La dépréciation toutefois reste insignifiante sur la Banque hypothécaire qui, après avoir fait 647.50, reprend vivement à 655, très-demandée. On cote: Foncier, 1.030; Mobilier, 620; Banque d'escompte, 805; Banque ottomane, 517.50; Mobilier espagnol, 625. Banque européenne non libérée, 265, et la libérée, 650.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du *Spasalgique-Maréchal*. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

Depuis quelque temps, nous avons cru devoir appeler l'attention des malades sur les remarquables propriétés des *Capsules de Goudron de Guyot* dans les cas de rhume, bronchite, catarrhe, phthisie, ou autres affections des bronches et des poumons. Une chose nous a frappé, c'est que la plupart des personnes venant à notre pharmacie, pour nous demander ce produit, n'ont pas retenu le nom du médicament et le désignent sous le nom de pilules, globules et même pastilles. Lorsqu'on s'adresse directement à notre maison, il nous est facile de rectifier la mémoire de l'acheteur, mais il peut n'en pas être ainsi lorsqu'on se présente dans une autre pharmacie, et cela peut prêter à de fâcheuses confusions.

Nous prions donc les acheteurs de vouloir bien remarquer et se rappeler le nom du médicament: *Capsules de Goudron Guyot*. De plus, pour éviter toute erreur, on voudra bien se souvenir que notre signature GUYOT est imprimée en trois couleurs sur l'étiquette de chaque flacon. (14)

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite :

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moelle, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalscière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalscière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDARD; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

